S/PRST/2009/2 **Nations Unies** 



## Conseil de sécurité

Distr. générale 3 mars 2009 Français

Original: anglais

## Déclaration du Président du Conseil de sécurité

Le Conseil de sécurité ayant examiné, à sa 6089<sup>e</sup> séance, le 3 mars 2009, la question intitulée « La situation en Guinée-Bissau », son président a fait en son nom la déclaration suivante :

« Le Conseil de sécurité condamne dans les termes les plus énergiques l'assassinat du Président de la Guinée-Bissau, João Bernardo Vieira, et celui du chef d'état-major des armées, Tagme Na Waie, commis les 1<sup>er</sup> et 2 mars 2009. Il exprime sa profonde sympathie et ses vives condoléances aux familles des victimes, ainsi qu'au peuple et au Gouvernement de la Guinée-Bissau.

Le Conseil demande au Gouvernement de la Guinée-Bissau de traduire en justice les responsables de ces actes de violence. Il demande au Gouvernement, aux dirigeants politiques, aux forces armées et à la population de la Guinée-Bissau de rester calmes, de faire montre de retenue, de préserver la stabilité du pays et l'ordre constitutionnel, et de respecter l'état de droit et la démocratie. Il prie instamment toutes les parties de régler tous différends par des moyens politiques et pacifiques dans le cadre des institutions démocratiques du pays, et s'oppose à toute tentative de changement de gouvernement par des moyens anticonstitutionnels.

Le Conseil salue à cet égard les déclarations condamnant les incidents faites par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, l'Union africaine, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, l'Union européenne et d'autres membres de la communauté internationale, et demande à tous de concourir à la sauvegarde de l'ordre constitutionnel en Guinée-Bissau et de continuer à appuyer l'entreprise de consolidation de la paix dans le pays.

Le Conseil réaffirme qu'il est résolu à soutenir les efforts du Gouvernement et du peuple de la Guinée-Bissau visant à consolider les institutions démocratiques, la paix et la stabilité dans ce pays.

Le Conseil demeurera saisi de l'évolution de la situation en Guinée-Bissau. »